

Séance ordinaire du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont convoqués à une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 3 décembre 2024 à 19 h, à la salle des 92 résolutions, au 1220, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1.	Constatation du quorum et ouverture de la réunion	
2.	Adoption de l'ordre du jour	
3.	Dépôt de l'assermentation des nouveaux membres, des formulaires de Déclaration et engagement et des Déclarations d'intérêts	1 min
4.	Résolutions en bloc	
4.1.	Adoption du procès-verbal du 1 ^{er} octobre 2024	
4.2.	Approbation de l'état des taxes scolaires dues	
5.	Suivi aux dernières séances	
6.	Dépôt de la correspondance adressée au Conseil d'administration	
7.	Parole au public	
8.	Rapport de la direction générale	15 min
9.	Rapports des responsables de comités	
	<ul style="list-style-type: none"> Comité de Gouvernance et éthique Comité des ressources humaines du CA Comité consultatif de transport Comité de vérification 	10 min
10.	Points de décision	
	Service du secrétariat général et des communication	
10.1.	Désignation de membres sur les comités du Conseil d'administration	15 min
10.2.	Règlement sur les règles de fonctionnement du Conseil d'administration Modifications	5 min
10.3.	Politique visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles Abrogation	15 min
	Service de l'organisation scolaire	
10.4.	Politique relative à l'admission et l'inscription des élèves Modification	30 min
	Service des ressources financières	
10.5.	Dépôt des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2024	30 min
	Service des ressources matérielles	
10.6.	Mise à jour du plan d'investissement visant à entretenir, rénover, agrandir ou construire des bâtiments (plan directeur pluriannuel d'investissement) et des budgets associés à ces travaux Adoption	5 min
10.7.	Promesse de cession de terrain avec la Ville de Contrecoeur en vue de la construction d'une nouvelle école secondaire	25 min
11.	Points d'information	
	Direction générale	
11.1.	Reddition de comptes relative aux pouvoirs de transferts et d'expulsion d'un élève	5 min
	Service du secrétariat général et des communications	
11.2.	Reddition de comptes sur les procédures judiciaires en cours	5 min
	Service de l'organisation scolaire	
11.3.	Déclaration de l'effectif scolaire au 30 septembre 2024	10 min
11.4.	Mise en œuvre du PSO Travaux relatifs à l'aménagement du temps	30 min
12.	Échange entre les membres du Conseil (huis clos)	
13.	Levée de la séance	

Annick Loiselle
Secrétaire générale

AL/sc

Extrait du Règlement sur les règles de fonctionnement du Conseil d'administration

8 PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

À l'ordre du jour de chaque séance du Conseil est prévue une période de parole au public pour permettre aux personnes présentes qui le souhaitent de poser des questions au Conseil. D'une durée de 30 minutes, cette période peut être prolongée par le président par périodes supplémentaires de 15 minutes.

Les personnes désireuses de poser une question peuvent s'inscrire au préalable selon la procédure indiquée sur le site Web du CSSP¹. Lors de l'inscription, les personnes concernées doivent s'identifier, communiquer l'objet de leur intervention et déposer s'il y a lieu leurs documents. Le président accordera la parole en priorité à ceux qui se sont inscrits à l'avance.

Une personne qui est autorisée à prendre la parole doit se lever, s'identifier et indiquer, s'il y a lieu, l'organisme ou l'association qu'elle représente. Le président confère la parole à tous les intervenants sur un même sujet avant de passer à un autre sujet. La personne qui parle s'adresse toujours au président. Les questions doivent être brèves et énoncées clairement. Le président peut en tout temps, s'il le juge opportun, limiter la durée d'une intervention. Aucun membre du Conseil d'administration ne s'adresse à la personne qui pose une question.

Le président peut apporter une réponse à la question, ou inviter le directeur général ou une autre personne à le faire. Si aucune réponse ne peut être donnée séance tenante, la question est notée et l'information est transmise dès que possible.

Dernière mise à jour : 23 février 2021

¹ CSSP : Centre de services scolaire des Patriotes